



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/579
27 octobre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 73 de l'ordre du jour

RATIONALISATION DES TRAVAUX ET RÉFORME DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PREMIÈRE COMMISSION

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 48/87, intitulée "Rationalisation des travaux de la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission)", adoptée sans avoir été mise aux voix le 16 décembre 1993, l'Assemblée générale a notamment prié instamment le Secrétaire général de fournir des moyens appropriés et des ressources adéquates au Bureau des affaires de désarmement (par la suite devenu le "Centre pour les affaires de désarmement") du Secrétariat afin qu'il puisse s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées, en particulier celles relatives aux délibérations et aux négociations, compte tenu des contraintes qui pèsent actuellement sur les ressources, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session.
2. Le présent rapport est soumis pour donner suite à cette demande.

II. MESURES PRISES POUR RENFORCER LE CENTRE POUR LES AFFAIRES DE DÉSARMEMENT

3. Au cours de la période qui fait l'objet du présent rapport, plusieurs mesures ont été prises pour renforcer l'efficacité du Centre, tant du point de vue de ses activités de fond que des ressources dont il a besoin pour s'en acquitter. Du point de vue du fond, comme il fait partie du Département des affaires politiques, le Centre est bien placé pour concrétiser la notion d'intégration de la maîtrise des armements et du désarmement dans le contexte plus large de la paix et de la sécurité internationales. En effet, travaillant côte à côte avec les six divisions régionales du Département, qui s'occupent de la diplomatie préventive et du maintien de la paix, il peut rendre ces activités plus efficaces en y introduisant les éléments de maîtrise des armements et de désarmement. De même, les compétences des divisions régionales en matière politique lui ont facilité la tâche en ce qui concerne les aspects régionaux du désarmement.

4. Pour ce qui est des ressources, le Centre a été renforcé de la manière suivante :

a) Le poste de directeur du Centre a été reclassé de D-1 à D-2, reclassement qui a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/228 C du 29 juillet 1994;

b) Un poste de D-1 a été transféré du Siège à Genève pour le Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement et Chef du Service du Centre à Genève;

c) Un poste de P-5 qui se trouvait vacant ailleurs dans le Secrétariat a été restitué au Centre en même temps qu'un poste vacant d'agent des services généraux (Autres classes).

5. En outre, le Centre a été réorganisé de façon à pouvoir s'occuper plus efficacement de ses nouvelles priorités. À cette fin, ses activités ont été rationalisées dans certains domaines et ses ressources redéployées de façon à accroître l'efficacité de ses travaux dans tous les domaines relevant de sa responsabilité, y compris ceux qui concernent les délibérations et les négociations.
